

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 22 MAI 2023

N° 2023-58

Modalités de mise en
œuvre du tri à la source
des Biodéchets

Le 22 mai 2023, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 95, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechêne :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Latifa GILLIOTTE, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche :** Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Gérard PAYROU, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Essert :** M. Dominique JEANNIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. François CHARMY (suppléant de M. Jean-Pierre CNUDE)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Laurent DEMESY
Conseiller communautaire délégué
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois) - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président
Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
Mme Hafida BERREGAD (Essert) - mandataire : M. Dominique JEANNIN (Essert)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - mandataire : M. Michel BLANC (Lacollonge)
M. Olivier CHRETIEN (Reppe) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : M. Pierre CARLES Vice-président
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)
M. Loïc LAVAILL (Belfort)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAVEY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h27.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/LL
Code matière : 8.8

Objet : Modalités de mise en œuvre du tri à la source des Biodéchets

Conformément à la loi du 10 février 2020 (Grenelle 2) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, la généralisation du tri à la source des biodéchets est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc).

Dans le cadre de la mise en place de ces dispositions et du fait de la répartition des compétences des déchets, le Grand Belfort est en charge de la collecte et le SERTRID du traitement. Les services techniques ont analysé plusieurs scénarii tenant compte des coûts, du planning et de notre capacité industrielle permettant d'aboutir à une solution pragmatique et opérationnelle répondant à la réglementation.

Pour le Grand Belfort, il est proposé de retenir les modalités suivantes (détaillée dans l'annexe ci-jointe) :

- Le traitement à la source sur la parcelle par le compostage est la priorité lorsque c'est possible au niveau individuel (et collectif au cas par cas selon les projets).
- La collecte en points d'apport volontaire (écopoints) est mise à disposition dans les autres situations et pour les déchets organiques ne se compostant pas dans tous les cas.

Plus précisément, l'apport volontaire via les écopoints (PAV) serait privilégié sur les zones urbaines (première couronne et habitats collectifs représentant environ 75% de la population). Les écopoints/PAV existant seraient utilisés autant que possible car déjà connus et utilisés par les usagers, tout en permettant de substituer des points existant par la suite.

La possibilité de mise en place de composteurs collectifs est également possible si soutenus par un groupe d'usagers ou une commune.

En terme d'objectif, le gisement visé est de l'ordre de 1800 tonnes. Cette estimation raisonnable est basée sur la caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en janvier 2023 (en annexe).

Différentes mesures d'accompagnement sont prévues pour favoriser l'adoption du geste de tri, notamment des sensibilisations au compostage par des référents dédiés, des animations dans les communes et lors d'événements, des campagnes de communications, etc. Les mesures seront au moins de la même ampleur que celles mises en œuvre pour les nouvelles consignes des emballages fin 2022 et début 2023.

Par ailleurs et en complément de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, une réflexion sera menée sur les déchets verts.

D'un point de vue technique, le Grand Belfort fournirait l'ensemble des composteurs (qui resteraient la propriété de GBCA tout comme les bacs individuels jaunes et bruns) ainsi que les bioseaux et sacs pour les ménages.

La collecte dédiée sera sous-traitée pour permettre d'assurer l'hygiène et la propreté des points (contrainte de matériel spécialisé pour le lavage).

Le coût de la mise en place du tri à la source des biodéchets est de l'ordre de 1,6 M€ d'investissement initial et 800 k€ de fonctionnement annuel par la suite. Le calendrier de mise en œuvre prévoit une concertation avec les communes sur l'emplacement des points en détails durant le deuxième trimestre pour permettre la réalisation des travaux, l'installation et la distribution des matériels sur le second semestre. La mise en œuvre effective est prévu début janvier 2024.

Les orientations proposées sont similaires à ce qui se fait sur de nombreux territoires comparables qui ont déjà lancé l'expérimentation et dont le retour d'expérience a été compilé par l'ADEME, ce qui nous permet de construire un projet pertinent.

La solution retenue permet de candidater à l'appel à projets du Fonds Vert en vue d'obtenir une subvention à hauteur de 55% des dépenses éligibles (sous réserve d'attribution par l'ADEME en fonction des montants disponibles).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les modalités de mise en œuvre.

Pour	88	
Contre	1	M. Eric GILBERT
Suffrages exprimés	89	
Abstentions	1	Mme Anne-Claude TRUONG
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 22 mai 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 25 mai 2023
Date de télétransmission : 25 mai 2023
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20230522-lmc119497-DE-1-1